



Nja MAHDAOUI a exposé ses oeuvres à l'Espace Sophonisbe de Carthage du 10 novembre au 7 décembre 1988

SOMMAIRE

- Le Mirage d'Orient-----	2-3	- Paul Veyne ou la contestation de l'Histoire -----	8
* L'orientalisme dans la peinture		- Comptes Rendus.	
- Espace et territoire -----	4	* E.D.F. l'anti-gangue	
- Civilisation Arabe -----	5	* Sous le baillon, le poète.	
- Déclaration Universelle des droits de l'homme-----	6-7	- Chronologie	
		* La Tunisie au jour le jour -----	10-11
		- Les Sciences humaines et sociales en Décembre --	12
		* Conférences du C.D.T.M.	
		* A l'affiche	

LE MIRAGE D'ORIENT : L'ORIENTALISME EN PEINTURE

La présence de l'Orient dans l'art occidental est un phénomène ancien : aux XV^e et XVI^e siècles, les Rois Mages des Nativités italiennes et flamandes se montraient comme les ambassadeurs d'un Orient riche et lointain. Le XVII^e siècle est le siècle de Rembrandt, à qui l'on doit quelques uns des plus beaux portraits d'orientaux enturbannés ; et, avec l'avancée de l'armée ottomane en Europe, le thème du "Turc" apparaît dans la peinture, et les "turqueries" seront à la mode à la cour de Louis XIV. Le XVIII^e siècle, quant à lui, voit la publication de plusieurs récits de voyageurs en Orient illustrés de gravures.

Le XIX^e siècle va constituer une coupure radicale dans la manière de dépeindre l'Orient. La nouveauté n'est donc pas tant l'apparition de thèmes orientaux dans la peinture que la transformation du regard posé sur l'Orient. Le fait même que l'on ait donné un nom aux oeuvres créées alors (celui d'"orientalistes"), alors que personne n'aurait songé à appliquer une telle épithète aux oeuvres inspirées par l'Orient à un Bellini ou un Le Lorrain, signifie que l'on a affaire ici à un nouveau genre de peinture, à la constitution d'un véritable mouvement artistique. Pour comprendre les raisons de l'écllosion de ce mouvement et son vocabulaire pictural, il faut le situer à la fois dans le mouvement social et historique qu'est celui du XIX^e, et enfin dans les nouvelles configurations politiques qui naîtront au début du siècle.

L'orientalisme, l'une des expressions du Romantisme

Le XIX^e est romantique, et l'Orientalisme ne peut se comprendre hors de ce contexte, car il représente l'un des visages du Romantisme. Au culte de la raison, de la mesure, de l'universalisme, dominants au XVIII^e, répondent la toute puissance de l'imagination, l'emphase, la valorisation du spécifique, l'exaltation lyrique, l'expression libre des passions. Or, vu d'Europe, l'Orient apparaît comme incarnant tout ceci à la fois : d'où une vague nourrie de "Voyages en Orient" qui, loin d'avoir pour conséquence de démythifier cet Orient, contribueront au contraire à revivifier le Rêve. Car les voyageurs - poètes ou artistes - rapportent d'Orient l'image même qu'ils avaient emportée avec eux. Si bien que les oeuvres des voyageurs ne diffèrent pas fondamentalement, dans leur esthétique, de celles de poètes ou de peintres n'ayant jamais franchi la Méditerranée : "Le bain turc" d'Ingres ou "Les Orientales" de V. Hugo, qui n'ont fait qu'imaginer un Orient, se situent dans le même cadre que "L'esclave blanche" de Lecomte de Nouy ou que "Childe Harold's Pilgrimage" de Byron. Et c'est parce que le voyage d'Orient est nourri du Rêve d'Orient qu'un grand nombre de ces peintures frisent l'irréalité, l'in vraisemblance, le summum étant incontestablement atteint dans les scènes de "harems", totalement phantasmatiques.



Horace Vernet: La Prise de la Smalah d'Abd el-Kader par le duc d'Aumale.

L'Orient vu comme l'anti-Occident

Le XIX^e en Europe est celui de l'industrie, de la bourgeoisie triomphante, et du rigorisme moral. La transformation du paysage urbain, dominé par les gris des fumées d'usines, la tristesse des murs de briques, l'assombrissement du ciel, poussent les peintres à aller chercher ailleurs la couleur, la lumière, et la poésie. La peinture orientaliste, ce sont des couleurs qui claquent (Gérôme), une lumière éblouissante (Dinet), et la nature retrouvée à travers des représentations de déserts, d'oasis et de chevaux.

Mais aussi, à l'heure où le travail s'érige comme valeur, où le corps est brimé par le moralisme bourgeois, l'Orient apparaît comme un monde où priment la nonchalance, la paresse, et la sensualité. Autrement dit, il apparaît comme un monde léger et insouciant, non encore atteint par le progrès technique, et où s'opère la subversion de toutes les valeurs dominant en Occident. Pour employer un vocabulaire qui n'avait pas encore cours alors, c'est le "sous-développement" de ces pays qui fonde, en partie, l'attrance qu'ils exercent.

Un Orient dominé

Le dernier élément, et peut-être le plus important, qui rend compte du contenu et des formes de la peinture orientaliste, c'est la domination politique des pays arabes ou orientaux à cette époque. Il est significatif que la France et l'Angleterre, les deux puissances qui vont alors régner sur cette partie du monde, soient aussi celles qui aient produit le plus grand nombre d'artistes orientalistes... Peindre participerait donc du même désir de possession de l'Orient, et l'on pourrait dire, de la même manière que pour la photographie, que ces peintres "prennent" l'Egypte ou l'Algérie "en peinture". C'est ce sentiment de supériorité par rapport à un Orient que l'on avait matériellement dominé qui est sans doute à l'essence même de l'Orientalisme, qui le fonde. Et si ces toiles sont si différentes des scènes orientales ou des portraits réalisés aux siècles précédents, c'est que dans ces derniers, l'Orient apparaît comme un monde civilisé, raffiné, et les Orientaux comme des égaux, des semblables, alors qu'à partir du XIX^e l'Orient devient un monde étrange, étranger, exotique, qui n'obéit pas aux mêmes lois.



Paul - Désiré Trouillebert :
Servante du harem

La peinture orientaliste s'est éteinte progressivement, avec la diffusion de la photographie qui la remplace comme moyen d'illustration, et avec les nouveaux courants artistiques qui naissent à la fin du siècle : avec l'impressionisme et la peinture moderne, les peintres trouveront la nouveauté dans la forme, au lieu d'aller la chercher dans la thématique. Mais l'orientalisme n'a sans doute fait que se trouver d'autres supports : la photographie elle-même, au début du siècle, le cinéma (du "Fils du Cheikh" avec Rudolf Valentino à "Lawrence d'Arabie"), la littérature (voir le succès récent d'un roman "De la Part de la princesse morte"), ou même les feuilletons télévisés américains. Les traces qu'aura laissées l'Orientalisme au XIX^e sont sans doute loin d'être totalement effacées...

Nadia KHOURI-DAGHER

Bibliographie

- JULLIAN (Philippe). - Les Orientalistes. - Fribourg : Office du Livre, 1977.
 - Les Orientalistes. - 7 vol. - A.C.R. Edition : Paris, 1983-1988.
1. - Les Orientalistes peintres voyageurs 1828-1908 par Lynne Thornton, 1983.
 2. - Etienne Dinet par D. Brahim et K. Benchikou, 1984.
 3. - La Femme dans la peinture orientaliste par Lynne Thornton, 1985.
 4. - Jean-Léon Gérôme par G.M. Ackerman, 1986.
 5. - Les Orientalistes de l'Ecole Italienne par Caroline Juler, 1987.
 6. - Eugène Fromentin par J. Thompson et B. Wright, 1987.
 7. - Jacques Majorelle par Félix Marcihac, 1988.

ESPACE ET TERRITOIRE

40 ans après la création de l'Etat d'Israël, le Congrès National Palestinien réuni à Alger reconnaît les résolutions 242 et 338 de l'O.N.U. en appelant sur ces bases la tenue d'une Conférence Internationale ; dans le même communiqué, la Centrale Palestinienne déclare fonder l'Etat palestinien indépendant.

Pour aider à la compréhension de la dynamique d'une démarche qui a mené les Palestiniens du "Triple refus" à ce dernier sommet à Alger, l'analyse du récent ouvrage d'Alain Dieckhoff portant sur la notion d'espace et de territoire, notion fondamentale du conflit, semble de circonstance.

DIECKHOFF (Alain). - **Les Espaces d'Israël.** - Paris - Fondation pour les Etudes de Défense Nationale, 1987 - 215 p.

Selon l'auteur l'analyse de la situation interne des territoires occupés, tant d'un point de vue économique, politique que social ou culturel, a suscité une littérature abondante; mais il est surprenant de voir, d'après lui, que peu d'études aient été consacrées à une réflexion approfondie sur la stratégie territoriale qui s'exprime à travers les implantations.

Il montre que cette stratégie territoriale a accompagné le peuple juif tout au long de son existence "autant sur sa terre que dans les pays de dispersion", et constate donc sans étonnement que le "Sionisme moderne" a fait appel à cette stratégie pour reprendre possession de la Terre de Palestine.

La lutte pour cette terre convoitée a suscité beaucoup d'écrits de la part des acteurs eux-même, les Juifs insistant, selon lui, sur les mécanismes à la fois techniques et politiques par lesquels les terres ont été acquises par l'Organisation Sioniste, pour garantir l'indépendance au peuple juif, alors que les Arabes s'emploient à montrer la manière dont les Palestiniens ont été dépossédés de leur terre par une entreprise de colonisation. Cette stratégie touche véritablement le coeur du conflit dans la mesure où elle restera encore longtemps le principal foyer de la rivalité entre Juifs d'Israël et Arabes de Palestine

Alain Dieckhoff montre ensuite que, dans une société divisée, travaillée par un conflit intercommunautaire intense, la stratégie territoriale vient renforcer la séparation entre les communautés au lieu de développer une intégration. La croissance des deux segments arabe et juif en vase clos, étant accentuée par l'amoindrissement des contacts sociaux que ce soit sur le lieu de travail, d'habitation, l'école ou les espaces de loisir. Cette ségrégation spatiale ne se limite pas à maintenir l'intensité du conflit, elle l'active dans la mesure où elle est considérée par "le groupe dominé comme le signe visible de la suprématie politique du groupe rival" : être soumis à un ordre spatial déterminé signifie donc pour certains un accès inégal à l'éducation, aux centres de décision économique et politique.

La stratégie territoriale confine donc "le groupe dominé" dans une situation de sujétion, il ne peut, s'il veut se libérer, que se dresser contre elle. Pour l'auteur, ce refus ne s'exprimera que lorsque la distance entre les groupes sera telle qu'elle ouvrira la voie à la polarisation des relations ethniques. A long terme, cette stratégie territoriale pourra être l'agent d'une polarisation accentuée des rapports inter-ethniques mais aussi, et par voie de conséquence, la cible privilégiée du groupe dominé.

Les mutations internes que connaît la communauté palestinienne, d'ordre démographique ou politique mais aussi l'évaluation qu'elle a opérée dans la formulation de ses revendications politiques en écartant certaines figures politiques ou en nouant des contacts avec la gauche israélienne, sont, d'après lui, autant d'éléments favorables à une radicalisation.

Il conclut en disant que les précédents historiques n'incitent pas à l'optimisme, et qu'il semble que les conflits communautaires n'aient pas de solution, mais seulement des dénouements. Pas de solution parce que la situation est si complexe, les enjeux tellement disputés, les objectifs si contradictoires qu'il n'est pas possible de surmonter les difficultés en dégagant le plus petit dénominateur commun autour duquel les parties pourraient se rassembler.

Khadija MOHSEN

Bibliographie indicative

Parmi les ouvrages que le C.D.T.M. met à votre disposition vous trouverez des études récentes parmi lesquelles nous citerons :

- GRESH (Alain). - O.L.P., histoire et stratégie : vers l'Etat Palestinien. - Paris : SPAG/Papyrus, 1983.

- HERODOTE N° 29-30. - Géopolitiques au Proche Orient. - 2ème-3ème trimestre 1983.

- BENJELLOUN-OLLIVIER (Nadia). - La Palestine, un enjeu, des stratégies, un destin. - Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1984.

- CHOURAQUI (André). - L'Etat d'Israël. - Paris : P.U.F., 1984.

- GRESH (Alain), VIDAL (Dominique). - Palestine 47, un partage avorté. - Paris : éd. Complexe, 1987.

- BARNAVI (Elie). - Une histoire moderne d'Israël. - Paris : Flammarion, 1988.

- LES CAHIERS DE L'ORIENT N° 10. numéro Spécial Palestine. chronologie d'un soulèvement. - 2è trimestre 1988.

- SHUUN 'ARABIA. - Quatre décennies de lutte pour la libération (en arabe).

N° 55, septembre 1988, vol. 1

N° 56, décembre 1988, Vol. 2.

CIVILISATION ARABE... A TRAVERS LES DERNIERES ACQUISITIONS DU C. D. T. M.

Peu de personnes remettent désormais en cause l'apport de la civilisation arabe à l'ensemble de l'humanité dans les disciplines les plus diverses ; de la médecine à la mathématique, en passant par les arts et l'architecture entre autres, les Arabes ont marqué leur passage. Cet apport précieux n'aurait pas pu se réaliser sans la langue arabe, une langue riche aussi bien dans le domaine des arts, des sciences, que de la littérature, langue qui a permis de fixer des expériences, et de les transmettre à travers les siècles, permettant de rendre compte des civilisations anciennes tout autant que des situations les plus actuelles, si l'on excepte les disciplines techniques.

Toutefois, une langue aussi riche soit-elle n'en subit pas moins les déformations du temps, l'introduction de termes nouveaux, souvent d'origine étrangère, venant la féconder pour certains, l'appauvrir pour d'autres. Aussi, tout au long de l'histoire de la langue arabe, des candidats à la sauvegarde de la pureté de la langue se sont-ils dressés pour tenter de sauver ce patrimoine en péril consacrant à cette expérience de nombreux ouvrages.

Lettres arabes

Si le projet était louable en soi, pour certains ouvrages, leur grande érudition les rendait inaccessibles au plus grand nombre ; dans d'autres cas, c'est le mauvais classement des rubriques présentées qui rendait leur consultation ardue. Il est vrai aussi que les dernières tentatives dans ce domaine de sauvegarde de la langue, sous couvert d'une plus grande accessibilité par un large public, péchaient par un trop grand simplisme, les rendant nécessairement insuffisantes.

Animé d'un sentiment d'urgence, Ibn Manzur, s'est employé à rassembler ce qui avait déjà été fixé dans les différents ouvrages sur la langue arabe, en un dictionnaire d'une grande qualité, extrêmement fini, qu'il intitule Lisan al 'arab, véritable mine du vocabulaire arabe. L'auteur, dans son souci de rendre compte au mieux de la richesse de son patrimoine culturel, argumente ses définitions par des illustrations verbales tirées aussi bien du Coran que de la poésie ou même des proverbes, domaines où s'est illustrée la civilisation arabe.

Certes, les auteurs ne se sont pas uniquement employés à la constitution de dictionnaires ou de précis de la langue ; ils furent aussi intéressés par le recensement de leur patrimoine académique. Et l'on peut noter dès le 4ème siècle de l'hégire, diverses tentatives de savants qui éprouvèrent le besoin de dresser la bilan de la production intellectuelle arabe.

Au premier ouvrage qui fut écrit dans ce sens, Al Fahrast de Ibn Al-Nadîm qui répertorie l'ensemble de ce que les Arabes auraient écrit, on peut sans conteste ajouter le Miftah al Sa'ada wa misbah al-siada de Tachkabri Zada. Si ces deux ouvrages sont encore aujourd'hui considérés comme des références sûres et souvent incontournables, ils ne retracent nullement l'histoire des idées, laissant de côté l'analyse des continuités et ruptures, délaissant les raisons des stagnations partielles, ou en d'autres périodes le foisonnement créateur et créatif.

Il faudra attendre le début de ce siècle, avec Tarikh âdâb al-lughâ-al-arabiya, pour que Jorji Zaydan tente cette

expérience en essayant de mettre en évidence la spécificité et parfois l'universalité de l'apport culturel ou intellectuel du monde arabe au regard d'autres civilisations. Retraçant l'histoire des courants intellectuels et des connaissances scientifiques que la civilisation arabe a secrétés dans sa gestation et sa maturation, Jorji Zaydan entreprend à travers une recension minutieuse des livres et documents publics, accompagnant son travail de notices bibliographiques, de faire revivre la diversité de ce patrimoine.

Des érudits qui se sont livrés à d'imposantes tentatives de conservation, d'explication, de compréhension, de leur civilisation et de son verbe, ne pouvaient laisser de côté ce monument et du verbe et d'une civilisation qu'est le Coran.

Les "Tafsirs" et l'Islam

Les Arabes se sont naturellement intéressés à l'étude de leur religion en essayant d'expliquer le Coran et les "Hadiths" du Prophète, excellant en cela à rendre intelligible par l'ensemble des fidèles le message divin. L'exégèse la plus célèbre des paroles du Prophète reste certainement celle d'Abu Ja'afar Mohammed Ibn Jarir al-Tabari dans son Jama' al Bayan fi Tafsir al Kurân. Confrontant les différentes interprétations du Coran, Al-Tabari en arrive à privilégier certaines d'entre elles pour en tirer une lecture personnelle, la rendant de ce fait inégalée à ce jour. Car les relectures des textes sacrés se perpétuent jusqu'au 20ème siècle avec notamment Sayed Qotb, grâce à son ouvrage Fi Zilal Al Kurân. Au delà de l'interprétation des versets et de leur vocabulaire, l'apport principal de Sayed Qotb est la traduction en un langage simple, et la mise à la portée du plus grand nombre des fidèles, des préceptes du Coran.

Afin de mieux faire comprendre l'Islam, le savant qu'est Al-Ghazali, poursuivant son propre chemin, puise dans son expérience de l'isolement et de la contemplation, la matière de ses ouvrages Jawahir Al Kurân, Al-Munkidh min-al-Dhalal, et Ihiya Ulum Al-Din, mettant en pratique sa devise : le doute est la voie vers la vérité.

Certes, Al-Ghazali n'est ni le premier ni le seul à avoir tenté pareille expérience ; néanmoins ses écrits constituent une brillante synthèse, parvenant à simplifier le complexe, à classer le dispersé, à faire jaillir la lumière sur les questions restées longtemps dans l'ombre.

Sarra REGAIA

DERNIERES ACQUISITIONS DU C.D.T.M.

Poursuivant sa politique de constitution d'un fonds en langue arabe, le C.D.T.M. vient de faire acquisition des ouvrages suivants :

- IBN MANZUR. - Lisân al-arab/annoté par Abdallah Ali Aikabu ; Mohammed Ahmad Hasballah ; Hachem Mohammed Achadhly. - Le Caire : Dar al-ma'ârif, <s.d.>. - 6 vol.
- ZAYDAN (Jorji). - Tarikh âdâb al-lughâ-al-arabiya. - Beyrouth : Dar maktabatu al-hayat, 1983. - 2 vol.
- ABU JA'AFAR MOHAMED IBN JARIR AL-TABARI. - Jama' al-bayan fi tafsir al-Kurân. - Le Caire : Dar al-Hadith, 1987. - 12 vol.
- QOTB (Sayed). - Fi Zilâl al-Kurân. - Le Caire : Dar al-Churuk, 1982. - 6 vol.
- AL-GHAZALI. - Ihiyâ ulum al din/Intr. par Badawi Tabbana. - Le Caire : dar Ihiyâ al-Kutub al-arabiya, <s.d.>. 4 vol.

**40ème ANNIVERSAIRE DE LA DECLARATION UNIVERSELLE
DES DROITS DE L'HOMME, LE 10 DECEMBRE 1988**

DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

L'ASSEMBLEE GENERALE

proclame

**LA PRESENTE DECLARATION UNIVERSELLE
DES DROITS DE L'HOMME**

comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des Etats Membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

Article premier

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 2

Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

Article 3

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 4

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

Article 5

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 6

Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

Article 7

Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

Article 8

Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

Article 9

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.

Article 10

Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

Article 11

(1) Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.

(2) Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituent pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.

Article 12

Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

Article 13

(1) Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.

(2) Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Article 14

(1) Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

(2) Ce droit peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies.

Article 15

(1) Tout individu a droit à une nationalité.

(2) Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

Article 16

(1) A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de dissolution.

(2) Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.

(3) La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat

Article 17

(1) Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.

(2) Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

Article 18

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

Article 19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Article 20

(1) Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.

(2) Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

Article 21

(1) Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.

(2) Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.

(3) La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics, cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

Article 22

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

Article 23

(1) Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

(2) Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.

(3) Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.

(4) Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

Article 24

Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

Article 25

(1) Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

(2) La maternité et l'enfant ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

Article 26

(1) Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

(2) L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

(3) Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

Article 27

(1) Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.

(2) Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

Article 28

Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

Article 29

(1) L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible.

(2) Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.

(3) Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations Unies.

Article 30

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un Etat, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.

C'est à une description du cadre mental et civilisationnel des hommes et des femmes habitant l'Empire romain que se sera livré Paul Veyne lors de sa conférence. Plus qu'une description classique, chronologique ou thématique c'est à une véritable introspection de l'âme de l'époque qu'il nous a été convié d'assister. Précédant son développement d'une présentation géopolitique de l'Empire, Paul Veyne aura réussi par la suite à nous dévoiler tour à tour les mentalités, les croyances, la façon dont les individus de l'époque envisageaient leur société, la place que chacun devait ou pouvait y occuper, en fonction des cadres établis.

Paul Veyne a en fait décrit la façon dont l'Empire en tant qu'entité culturelle, sociale et militaire se considérait comme "Le Monde" en soi, ce qui somme toute est le propre des grandes civilisations dont l'histoire de l'humanité est parsemée.

L'originalité du regard porté par Paul Veyne nous amène à nous interroger sur la façon dont l'Empire romain jusqu'alors était analysé. La contribution de Paul Veyne se situe en fait dans la droite ligne du débat que la Nouvelle Histoire avait ouvert. Doit-on et peut-on considérer l'Empire romain à l'aune des Empires coloniaux du XIX^e siècle, envisager la société de la péninsule italienne et au-delà celle du reste de l'Empire, en fonction des hiérarchies et concepts dont nous avons hérités, concepts issus de la notion d'Etats-Nations du XIX^e siècle au Plan international, de la notion de lutte des classes au plan interne ?

Intellectuellement et conceptuellement, il s'agit en fait de savoir si les conceptions totalisantes et universelles que sont le Marxisme, le Structuralisme ou la Science Politique actuelle, sont véritablement efficaces pour analyser et disséquer une période aussi lointaine.

Loin de nous aussi l'idée de nier la véracité ou la pertinence de telles théories, mais celles-ci sont le fruit d'une époque, d'un moment historique précis qui plus est terriblement européen et occidental. Peut-il donc y avoir rétroactivité de principes, de règles issues d'une évolution historique et dialectique précise ? Ainsi, doit-on considérer la spiritualité polythéiste païenne de l'époque, à l'image de ce qu'ont été et sont encore les grandes religions monothéistes actuelles ?

Doit-on analyser les rapports sociaux de l'époque comme une lutte des classes au sens classique du terme ? Qu'il soit bien clair d'ailleurs qu'il ne s'agit pas pour nous de nier les affrontements sociaux d'alors, les tentatives d'un Spartacus ou des frères Gracchus, réformateurs zélés et populistes tous deux assassinés au II^e siècle av. J.C. en sont le témoignage. De même les descriptions par les plus grands auteurs latins nous montrent combien les turpitudes de la vie romaine peuvent apparaître comme éminemment contemporaines.

Certes, les Romains ont commis des "génocides" tant physiques que culturels, certes la société romaine a connu des conflits terribles, pourtant, et cela Paul Veyne l'a clairement démontré, l'enchaînement des événements, les articulations entre les différents stades des évolutions so-

ciales, mentales et historiques se sont déroulés selon des schémas singuliers, propres à la société romaine.

Ainsi, pour ce qui concerne l'Empire en tant qu'entité, les Romains ont été animés d'un géocentrisme propre à toutes les cultures, sans exception, jusqu'à une époque récente dans l'histoire de l'humanité que l'on pourrait clore aux grandes découvertes du XV^e et de XVI^e siècle, et, symboliquement, en 1492 avec Christophe Colomb et la prise de Grenade par les croisés de la Reconquista. Au-delà des massacres, de la mise en esclavage de populations entières, il apparaît bien que les colonies de peuplement étaient globalement très rares et que le saut qualitatif représenté par la conquête culturelle romaine l'a le plus souvent emporté sur les résistances locales. On pourra nous rétorquer légitimement que Rome a eu à faire face à Carthage aux cités grecques ou à Alexandrie. pourtant le plus souvent, et Carthage excepté, ces Empires-royaumes ou cités se sont presque offerts, victimes qu'ils étaient de crises internes et de la défaillance de leur société au moment ultime. Il y a eu intégration et non destruction, Saint Augustin n'était pas de souche péninsulaire ou encore moins romaine, Scipion était "Africain", Septime Sévère tripolitain. En fait, l'intégration ne fut pas imposée par le haut mais fut bel et bien la conséquence de l'implosion des sociétés confrontées aux avancées de l'Empire. L'Empire lui-même ne succomba que sous des coups de boutoir extérieurs combinés à une dégénérescence politique et sociale interne et non face à un soulèvement que nous qualifierions de "nationaliste".

Sur les plans social, politique et économique, les crises ne survenaient pas en fonction d'une défaillance au sein d'un éventuel système d'accumulation capitaliste puisque telles n'étaient pas les règles en vigueur. En effet, il est de plus en plus clair que le système économique était fondé sur une règle précise, à savoir, l'ostentatoire, par la pratique du don ; il fallait paraître et offrir. La société romaine était donc principalement axée sur la notion de clientélisme et non sur celle de salariat. Au quotidien, la société était divisée en "libres" et "non libres", les seconds au service des premiers. C'est donc l'esclavage qui fut à la base du système économique et c'est l'esclavage qui avalisa une pratique non rentable au regard des considérations économiques contemporaines, à savoir la pratique du don.

Il apparaît donc difficile d'analyser cette société au travers d'une grille non épurée de nos principes politiques, économiques et sociaux. On le voit, l'étude et l'analyse du monde antique, nécessitent l'abstraction de notions contemporaines et l'assimilation lente et forcément imparfaite de notions et principes que seule l'étude approfondie des textes, de la statuaire et de l'urbanisme de l'époque, peut nous faire découvrir de par leur authenticité même.

Benoît FRICAUD

(Ce que voulait dire être civilisé dans l'Empire Romain, CDTM 9 Novembre 1988)

E.D.F. : L'ANTI-GANGUE

Chargé de mission à Electricité de France (E.D.F.), Jacques MONTLUÇON nous a proposé une conception originale du mécénat. Refusant l'aide financière, E.D.F., à contre-courant, a développé une pratique de mécénat technologique, offrant son savoir faire, sa compétence technique et matérielle aux archéologues dans leur entreprise de conservation de vestiges ayant séjourné dans l'eau ou dans la prospection de sites archéologiques nouveaux. Cette démarche, positive pour l'image de marque de l'entreprise, s'avère être aussi enrichissante par le retour technique qu'elle permet, certaines techniques développées dans le cadre du mécénat pouvant être utilisées par ailleurs dans le fonctionnement propre de l'entreprise.

Aérant sa conférence par des projections de films, Jacques Montluçon nous entraîne dans le royaume du silence récupérer un canon de la flotte de Bonaparte coulé au large d'Aboukir, avant de le débarrasser de sa gangue et de le restaurer. La restauration des objets du Titanic se révèle encore plus spectaculaire et les objets les plus anodins (lames de rasoir, portefeuille, fourchette...) se drapent du voile du mystère que leur confère la légende.

Quittant l'univers de Jules Verne, Jacques Montluçon nous transpose dans celui de Jacobs pour découvrir les pyramides des reines de Pépi 1er et tenter de percer le secret de la grande pyramide, celle du pharaon Khéops, qui en dépit de l'auscultation microgravimétrique, gardera encore cachées les énigmes de ses entrailles, et alimentera un peu plus nos fantasmes.

A.F.

(De Khéops au Titanic : quelques exemples d'application du mécénat technologique d'Electricité de France, CDTM 10 novembre 1988)



Ce canon débarrassé de sa gangue et traité par E.D.F. provient du vaisseau naufragé de la flotte de Bonaparte "Le Patriote". Il a été offert au Président Mitterrand par le Président Mubarak.

SOUS LE BAILLON, LE POÈTE

La poésie telle que la clame et la revendique Laabi est un incessant combat. En tant que genre littéraire, elle demeure marginalisée en France, victime d'un public restreint et d'une frilosité des institutions culturelles à la recherche du spectacle, poussant parfois le poète à l'abandon. Clé des champs, elle est le plus subversif des antidotes à la coercition, à la claustration.

Refusant de parler de poésie, Abdellatif Laabi préfère nous plonger dans son univers poétique, interface de "son expérience de vie" pour faire défiler devant nous le film d'une oeuvre de grande force, de grande densité. Laabi passe tour à tour de la fougue à la tendresse, selon que le poète récite ses poèmes écrits en captivité ou ceux-là qui retracent son apprentissage de la liberté, cette redécouverte de la vie en dehors de la prison, pour prendre conscience de l'existence d'une autre prison en nous bien plus difficile à combattre car pernicieuse et difficile à identifier.

Bien que refusant d'être considéré comme le poète de la captivité, Laabi ne peut s'empêcher de rendre, après un hommage à Maïakovsky, un autre hommage à Nelson Mandela, à travers son poème "Soleil cassé" dont la phrase leitmotiv martelée à l'envi, résonne encore dans nos têtes "un homme est en prison".

A.F.

(La poésie maghrébine de langue française à travers l'expérience poétique d'Abdeilatif Laabi, CDTM 4 novembre 1988)

Abdellatif Laâbi

L'écorché vif



écritures arabes
L'ÉCORCHÉ VIF

CHRONOLOGIE

LA TUNISIE AU JOUR LE JOUR NOVEMBRE 1988

28 Octobre Cinéma : Cérémonie de remise des prix des Journées Cinématographiques de Carthage : le Tanit d'or a été attribué à Michel Khleïfi (Palestine) pour "Noces en Gallée", le Tanit d'argent à Gaston Kaboré pour "Zan Boko" (Burkina Faso) et le Tanit de Bronze à Fadhel Jaziri et Fadhel Jaïbi (Tunisie) pour "Arab".

Economie/pêche : Six nouveaux centres intégrés seront créés prochainement pour atteindre une capacité de 52000 tonnes en 1991.

Agriculture : Réunion de l'U.N.A. : mise en place de nouvelles mesures pour encourager les agriculteurs et protéger le consommateur. Les tarifications concernant les produits agricoles sont abrogées, et les contrôles sur les marchés de gros accentués.

Politique : Habib Ammar, souffrant, suspend ses activités.

31 Octobre Economie : Le chef de l'Etat préside une séance de travail consacrée au développement économique, ayant pour but l'élaboration d'une "approche globale".

Politique/nominations : Habib Ammar est nommé Ministre d'Etat conseiller spécial auprès du Président de la République. Chadly Neffati est nommé ministre de l'Intérieur.

1er Novembre Pacte National : Examen du texte du projet de Pacte National quelques jours avant son adoption définitive le 7 novembre.

Economie : Recommandation du Chef de l'Etat pour la mise en place d'un plan à long terme prévoyant une amnistie fiscale générale, la réduction des taux d'intérêt pour favoriser les investissements, la création d'un marché financier plus souple, la libéralisation des importations, la restructuration des entreprises publiques, l'aide aux entreprises privées en difficulté, et un encouragement à l'agriculture afin de remédier aux déséquilibres régionaux.

Partis politiques/Pacte National : Le Président Ben Ali reçoit Mohamed Harmel, Secrétaire Général du Parti Communiste Tunisien.

2 Novembre Commémoration : fin des travaux d'installation de l'horloge sur l'ancienne place d'Afrique, baptisée "Place du 7 Novembre" à compter du 7 Novembre, jour anniversaire de l'arrivée au pouvoir du Président Ben Ali. Le coût des travaux s'élève à près de 40 000 Dinars.

3 Novembre Economie : le chef de l'Etat honore les cadres de la Banque de Tunisie à l'occasion de son trentenaire, cet organisme doit rester à "l'avant-garde du changement en matière économique. Son statut et son organisation sont remaniés.

4 Novembre Emploi et lutte contre le chômage : d'importantes mesures pour dynamiser l'activité économique et renforcer l'emploi ont été prises en Conseil

Ministériel restreint, ces mesures seront effectives à compter du 7 novembre 1988.

- Réduction des taxes douanières sur les biens d'équipement de 22 à 10%.
- Suspension de la T.V.A. frappant les biens d'équipement.
- Suppression de la taxe à la consommation sur certains produits ordinaires.

5 Novembre Amnistie : Le Président Ben Ali, dans le contexte de l'anniversaire du 7 novembre, a amnistié 694 condamnés et arrêté les poursuites à l'encontre de 70 accusés poursuivis pour atteinte à la Sûreté de l'Etat.

7 Novembre Cérémonie de célébration du 7 Novembre :

- Adoption du texte définitif du Pacte National.
- Inauguration de l'horloge, place du 7 Novembre, ancienne place d'Afrique.
- Inauguration du Boulevard du 7 Novembre, ancienne route X.
- Discours du Président Ben Ali à la chambre des Députés, il y consacre l'Etat de Droit.
- Attribution de l'Ordre du 7 Novembre aux personnalités ayant joué un rôle dans le changement.

Elections : Annonce d'élections présidentielles et législatives anticipées le 9 Avril 1989.

Cour des Comptes : Le Président Ben Ali autorise le réexamen du statut de la Cour des Comptes.

8 Novembre Elections : le Président Ben Ali décide la révision exceptionnelle des listes électorales et entend soumettre la révision du Code électoral à l'avis des partis politiques conformément à l'esprit du Pacte National.

Grand Maghreb : L'intégration économique maghrébine a été à l'ordre du jour du symposium organisé par la Banque Centrale de Tunisie, à l'occasion de la célébration de son 30ème anniversaire.

9 Novembre Enseignement : Il a été décidé, afin de mieux préparer les enfants à leur entrée dans l'enseignement primaire de créer un année dite "pré-scolaire".

Politique économique gouvernementale : En Conseil des Ministres ont été examinés les grands dossiers prioritaires de l'année 1989 : le schéma de développement, le budget de l'Etat et la stratégie de lutte anti-acridienne.

10 Novembre Funérailles de la mère du Président BEN ALI.

15 Novembre Tunisie/ Palestine : La Tunisie reconnaît l'Etat Palestinien, créé le jour même lors de la tenue à Alger du Conseil National Palestinien.

16 Novembre Tunisie/ Palestine : Rencontre entre MM. Ben Ali et Arafat. Le leader palestinien a rendu compte au Président tunisien des travaux du Conseil National Palestinien.

Economie : Adoption par le Conseil des Ministres du projet de budget 1989, 4 points principaux sont à souligner :

- le maintien de la pression fiscale à 20% du P.I.B.
- la budgétisation de 58 MD pour les augmentations de salaire et de 13 MD pour la création de 9000 emplois.
- la réforme des prêts sociaux et de l'intervention de caisses sociales pour le logement.

Gestion/Education : Création de l'institut Université-Entreprise. Signature de la convention entre l'U.T.I.C.A. et l'Université de Tunis III.

18 Novembre Marché financier : création d'un Conseil Supérieur du marché financier. Il aura pour mission de faciliter la mobilisation des capitaux nationaux et étrangers et la prospection de l'épargne. Les intermédiaires boursiers seront séparés des banques anonymes. Les sociétés ouvrant leurs capitaux au public seront exonérées d'impôt.

19 Novembre Informations régionales : la clôture du Séminaire National de la presse régionale tenu à Sousse les 18 et 19 novembre avec la présence d'une cinquantaine de correspondants régionaux de la T.A.P., de la R.T.T. et de la presse écrite, a entraîné certaines mesures incitatives à la promotion de la presse locale.

- Augmentation des cachets des correspondants de la T.A.P.
- Augmentation de la prime mensuelle des correspondants de la R.T.T.
- Gratuité du Recyclage au C.A.P.J.C. pour les correspondants régionaux.
- Octroi de subventions pour la presse régionale.

Par ailleurs, six journaux ont reçu l'accord d'une attribution d'une aide exceptionnelle : Canal, le Miroir du Centre, le Soleil du Sud, le Canal du Sud, le Débat, El Jazira.

20 Novembre Presse : Parution du n° 2 du Monde diplomatique en version arabe, imprimé à Tunis auquel le Président Ben Ali accorde une longue interview, faisant le point sur les grands dossiers tunisiens ainsi que sur l'environnement international du pays, un an après le changement.

Sécurité : Clôture de la 13ème Conférence des Directeurs de la police et de la Sûreté dans le monde arabe.

21 Novembre Emprunt National : Clôture par le Ministère des Finances de la souscription à l'emprunt national qui a rapporté à l'Etat 60 MD en une semaine.

22 Novembre Social : Aide aux populations déshéritées, conformément à un accord de coopération passé entre la Tunisie et le Programme Alimentaire Mondial au début du mois, 300 000 personnes bénéficieront d'une aide de 22,5 MD sur 3 ans.

Morale : Lancement, sur instruction du chef de l'Etat, d'une campagne de sauvegarde de la morale. Des brigades de l'ordre veilleront à réprimer tous les abus et tous les manquements à l'ordre, à la loi et à la morale.

23 Novembre Economie : Annonce d'une baisse des taux d'intérêts bancaires.

Aviation : Tunis-Air fait l'acquisition de 3 Airbus.

Fiscalité : la réforme du système fiscal sera incluse dans le VIIè plan. Elle vise à promouvoir les exportations par

l'annulation des charges fiscales sur le coût des biens et produits à exporter ; à favoriser les investissements par l'allègement de la charge fiscale des sociétés et des personnes physiques, à simplifier le système fiscal actuel afin qu'il devienne plus transparent, plus équitable et plus commode quant à son application.

Politique : à l'approche des élections présidentielles et législatives, le Président réaffirme son attachement à la neutralité de l'administration et à la régularité du scrutin.

24 Novembre Economie : le Président Ben Ali définit la mission du système bancaire. Il appelle les banques à "jouer un rôle plus efficace et plus actif et ce, en prenant l'initiative au niveau du financement", à agir avec plus d'audace et plus de souplesse, à être le moteur de la relance économique.

Lutte antiacridienne : un plan d'action a été mis en place pour le mois de décembre prochain.

25 Novembre Festivités : L'hebdomadaire du Parti Communiste Tunisien, "At-Tariq Al-Jedid" organise pendant trois jours sa fête annuelle mise sous le signe de "l'appui à l'Intifadha et à l'Etat palestinien indépendant".

26 Novembre Partis : Octroi d'un visa légal à l'Union Démocratique Unioniste de Abderrahmane TLILI.

Presse : L'Association des directeurs des journaux a tenu son Congrès et a procédé à l'élection d'un nouveau Bureau.

28 Novembre Tunisie/Palestine : La Tunisie désapprouve le refus du Département d'Etat américain d'accorder un visa d'entrée à Yasser Arafat pour assister à New York au débat de l'organisation des Nations Unies sur la question de la Palestine.

Sport : A la suite des violences commises au stade d'El Menzah, le Ministre de la Jeunesse et des Sports a sévi en radiant à vie Slim Ben Othman, en suspendant Slah Fassi et en bloquant les recettes du Club Africain.

30 Novembre Préparation des élections : Le Chef de l'Etat a présidé, en présence de M. Hédi Baccouche, la réunion de la commission de la révision du code électoral. Ont examinées à cette occasion les propositions des partis politiques concernant le projet d'amendement de ce code. La prochaine réforme portera sur le mode de scrutin, le parrainage des candidatures, le financement des campagnes.

Sport : Début d'une campagne visant à lutter contre le hooliganisme dans les stades. Des caméras vidéo devraient ainsi assurer la surveillance des gradins.

Enseignement : Ecole de base : les études préliminaires seront prêtes en Janvier 1989. Sont d'ores et déjà prévus : la création de collèges dits "moyens", véritables noyaux de l'école de base, dans chaque agglomération, et l'instauration d'un concours d'accès à l'enseignement secondaire avec un taux d'admission de l'ordre de 50%.

LES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES EN DECEMBRE

A L'AFFICHE

CONFERENCES ET RENCONTRES DU C.D.T.M. DECEMBRE 1988

Mardi 6

François GEORGEON, chargé de recherche au C.N.R.S., spécialiste de l'histoire de la Turquie contemporaine.

Kémalisme et monde musulman.

M. GEORGEON organisera une exposition du 1er au 6 décembre sur la **Presse satirique et la caricature à la fin de l'Empire Ottoman, 1870-1923** (visite commentée le 5 décembre à 17h, tél. 245.508).

Mardi 13

Jean FAVIER, Membre de l'Institut, Directeur Général des Archives de France, Président de l'Association Internationale des Archives.

Les Archives à l'aube du 3ème millénaire

Jeudi 15

Magali MORSY, Maître de Conférence d'Histoire à l'Université de Paris III et membre de la Commission des Sources de l'Histoire Tunisienne en France.

Réflexion sur l'oeuvre de Khayr ed-Din "Essai sur les réformes nécessaires aux états musulmans".

Mercredi 21

M. Alain DIJSTER, photographe, homme de radio et écrivain

Photographie et communication.

(Toutes les conférences ont lieu à 18h à la Bibliothèque Charles-De-Gaule, 22, Av. de Paris, tél. 245.508 ; ouvert à tous).

* ENEE ET DIDON *

Un colloque international sur le thème "Enée et Didon après l'Enéide : survie d'un couple mythique" se tiendra à Paris, du 6 au 9 décembre, sous la présidence de Pierre Grimal, Membre de l'Institut. Ce colloque est organisé par René Martin, Professeur à l'Université de Paris III, Directeur du centre d'Etudes sur l'Antiquité Rémanente (C.E.S.A.R.). De nombreux spécialistes français et étrangers participeront à ce colloque où la Tunisie sera représentée par Alya Baccar, Brahim Gharbi et Azzedine Guellouz. Les différents intervenants auront pour but de décrire et montrer de quelle manière Enée et Didon ont été un thème constant dans l'art et la littérature mondiale.

2000 Ex. (12-88) - Imp. Finzi - Tunis - Tél. : 240.765

* LA REVOLUTION FRANCAISE ET LE MAGHREB *

Dans le cadre de la commémoration du Bicentenaire de la Révolution française, l'Association Tunisienne d'Etude du XVIII^e siècle organise une table ronde portant sur "**La Révolution française et le Maghreb**".

Cette table ronde préparatoire au Colloque International qui se tiendra en novembre 1989, aura lieu les 16 et 17 décembre 1988 à l'hôtel Belvédère avec la participation de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis, de la Faculté des Lettres de la Manouba, et de la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis II.

Deux thèmes majeurs seront abordés : la situation du Maghreb pendant la Révolution française et l'influence des idéaux de la Révolution française sur la pensée maghrébine aux XIX^e et XX^e siècles.

* PHILOSOPHIE ET COMMUNICATION *

La Société Tunisienne d'Etudes Philosophiques et la Fondation Nationale de Carthage organisent un séminaire intitulé "**Philosophie et communication**" à la Fondation Nationale de Carthage du 19 au 21 décembre 1988. Jean-Toussaint Desanti, Jacques D'Hondt, Arno Munster participeront à ce séminaire qui aura lieu dans le cadre de la préparation du Congrès International des Sociétés de Philosophie qui se tiendra à Tunis en 1990.

* MATHEMATIQUES ARABES *

Le deuxième colloque sur l'Histoire des Mathématiques Arabes organisé par l'Association Tunisienne des Sciences Mathématiques avec des débats portant aussi bien sur la géométrie, l'astronomie d'origine islamique en Chine, que les mathématiques égyptiennes ou les algorithmes d'Al Tusi, et bien d'autres thèmes encore, aura lieu en Tunisie du 1er au 3 décembre. Les chercheurs et professeurs Khalil Jaouiche, Jean-Claude Martzloff, Michel Guillemot et Jacques Borowczyk se joindront à leurs homologues tunisiens pour réfléchir à ces questions.

* DROIT DES PEUPLES *

Un colloque sur le **Droit des peuples et le Développement** organisé par l'Association des Etudes Internationales aura lieu à Tunis les 2 et 3 décembre avec la participation de M. Edmond Jouve, Maître de Conférences au Département de Sciences Politiques de la Sorbonne (Paris I).

Pour recevoir régulièrement "Correspondances" écrivez-nous :

Publication C.D.T.M.
Anthony FINAN
22, Av. de Paris
Tunis 1000 R.P.
245.508